



Commissaires de justice associés





■ 20 Rue Berthelot
■ 62300 LENS

■ 51 Boulevard de Strasbourg
■ 59000 LILLE

■ 110 Rue de la Cloche
■ 59500 DOUAI



PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
LE VINGT QUATRE MAI à 09h00**

À la demande de :

La Fédération des Chasseurs du Nord, ayant son siège social au 680 b rue de la Grise Chemise
– Drève Notre Dame d'Amour -59230 ST AMAND LES EAUX

Laquelle m'expose :

Qu'elle souhaite, pour la sauvegarde de ses intérêts, que le déroulement de son assemblée générale extraordinaire soit constaté par mes soins.

Satisfaisant à cette demande,

Je, Alexandre FRERE, Commissaire de Justice/Huissier de Justice, au sein de la S.E.L.A.R.L. Maxime BUÉ - Justine BORTOLOTTI - Benjamin CRETON - Benjamin GRIFFON – Julien MARLIÈRE – Alain KINGET, titulaire d'un office d'Huissier de Justice à la résidence de LENS (62300), 20 rue Berthelot - de DOUAI (59500), 110 rue de la Cloche – LILLE (59000), 51 Boulevard de Strasbourg.

Me suis rendu ces jour et heures au centre socio-culturel Daniel PEENE 8 rue Lamartine 59122 HONDSCHOOTE, là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

A partir de 09h00, je constate le déroulement des opérations d'émargements et de remise des boîtiers de vote aux membres de la Fédération.

Je constate que la procédure d'émargement se déroule sans difficulté et est clôturée à 10 heures 15.

Lors de l'accès à la salle où se déroule l'assemblée, une pochette est remise à chaque participant comprenant la copie :

- De la convocation à l'assemblée générale extraordinaire de ce jour
- Les différentes résolutions votées
- Copie du PV de l'assemblée générale du 12/04/2025
- Le budget prévisionnel 2025-2026

Une copie de ces pièces est annexée au présent procès-verbal.

Après la procédure de vérification des émargements, je constate que 119 boîtiers ont été distribués dont 72 avec pouvoirs (représentant 4.895 voix) pour un total de 6.035 voix.

AG	Nbre votants	dont avec pouvoirs	nbre voix global	nbre présents global environ	votes exprimés	voix exprimées
2013	359		9 566	600		
2014	290		3 796			
2015	197		3 455			
2016	299		9 544			
2017	191		5 193			
2018	162		7 371	500		
2019	195		6 107	400		
2020	pas d'ag COVID! Visio					
2021	184	66	4 639		131	4 369
2022	131	75	5 891	280	131	3891
2023	224	106	7 167	500	224	7 167
2024	164	103	6 794	420	164	6 794
2025-AG 1	223	137	9 234	450	223	9 234
2025-AG 2	119	72	6 035			

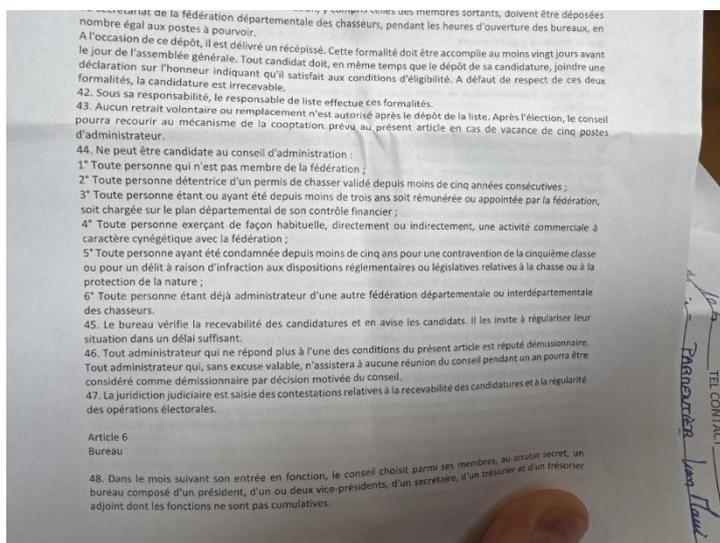
Copie des feuilles d'émargement sont reproduites en fin de Procès-verbal.

A 10h15, je suis rejoint par Maître Frederic DUREUX - Huissier de justice à MARCHIENNES (Nord), lequel m'expose :

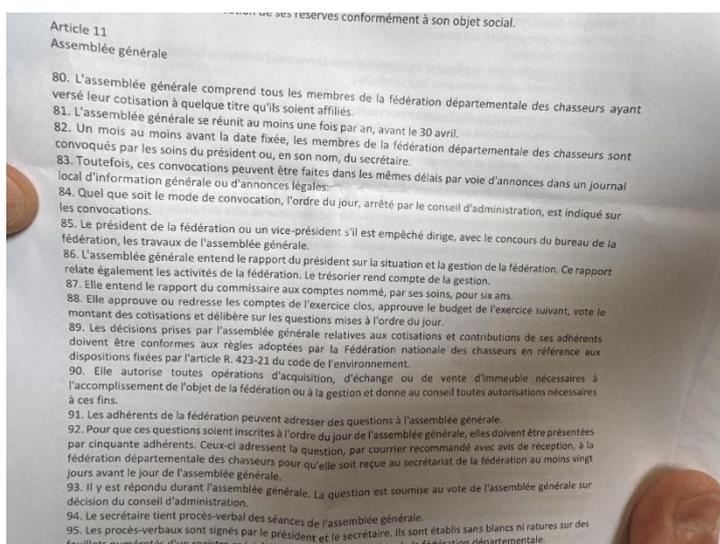
Avoir été mandaté par Monsieur FONTENIER, Francis, François, Monsieur PARMENTIER, Jean-Marie, Monsieur MUSY Frédéric, Monsieur HANDTSCHOEWERCKER Patrick, Monsieur BEGARD Jean-Louis, Monsieur Richard Alain LAUD, Monsieur Pierre DESWARTE Joël, et Monsieur HOGUET Patrick, lesquels souhaitent porter à ma connaissance et que soit consigné que plusieurs anomalies sont à soulever concernant l'Assemblée de ce jour et portant sur :

- Concernant les candidats eu égard à l'article 44 des statuts de la Fédération ;
- concernant la recevabilité des candidatures eu égard à l'article 45 des statuts ;
- concernant la non-conformité du bureau de la Fédération des Chasseurs du Nord eu égard à l'article 48 des statuts
- concernant le quorum pour l'Assemblée Générale Extraordinaire eu égard à l'article 85 des statuts

La copie des articles précités me sont présentés par Maître Frederic DUREUX et ci-dessous reproduits



Articles 44-45 et 48 des statuts



Article 85 des statuts

A ma demande, Maître Frederic DUREUX me confirme que l'objet de sa présence et de porter ces éléments à ma connaissance afin qu'ils soient consignés mais que l'AGE de ce jour peut se tenir.

Maître Frederic DUREUX se retire alors.

Il est procédé à l'ouverture de l'assemblée générale à 10 heures 36 minutes par le président, Monsieur Simon REGIN qui procède à la lecture de son discours d'ouverture.

Celui-ci procède ensuite

- à la présentation des personnalités présentes, représentées, excusées.
- Rappel des modalités de convocation à l'AGE de ce jour (dont parution dans un journal d'annonce légal)
- Rappel de l'ordre du jour.

- Rappel des modalités de vote (électronique)

A 10h45 le maire de HONDSCHOOOTE, Monsieur Hervé SAISON, prend la parole et procède à un discours.

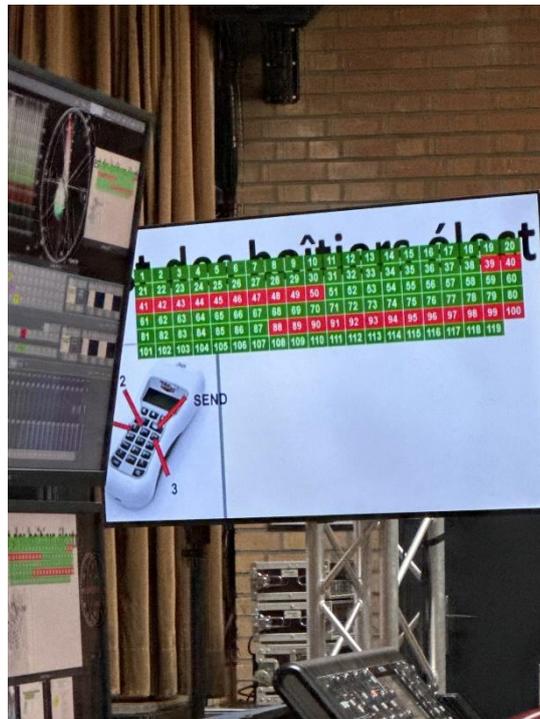
À 10 heures 48 minutes, Monsieur le Président Simon REGIN, reprend la parole et présente Monsieur Patrick VALOIS, Vice-Président du département en charge de la ruralité et de l'environnement.

À 10 heures 50 minutes Monsieur Patrick VALOIS, Vice-Président du département en charge de la ruralité et de l'environnement prend la parole et procède à un discours.

A 10h57 Monsieur le Président Simon REGIN, reprend la parole et poursuit son discours.

A 11h00, il est procédé à la présentation du PV de l'AG de 12/04/25 et le rappel que celui-ci a été remis en début de séance.

Il est ensuite procédé à la démonstration du fonctionnement des boîtiers électroniques de vote et un vote test est réalisé. Suite à la première tentative, 25 boîtiers sont manquants.



A 11h25, dans l'attente du solutionnement des boîtiers par le prestataire, il est passé à la présentation de la résolution 2 et la parole est donnée à Maître Joël MORET-BAILLY, avocat de la fédération qui procède à un discours d'éclaircissement quant aux conséquences du vote de rejet du budget lors de l'Assemblée Générale d'avril 2025, des règles applicables et les conséquences d'un rejet du budget ce jour.

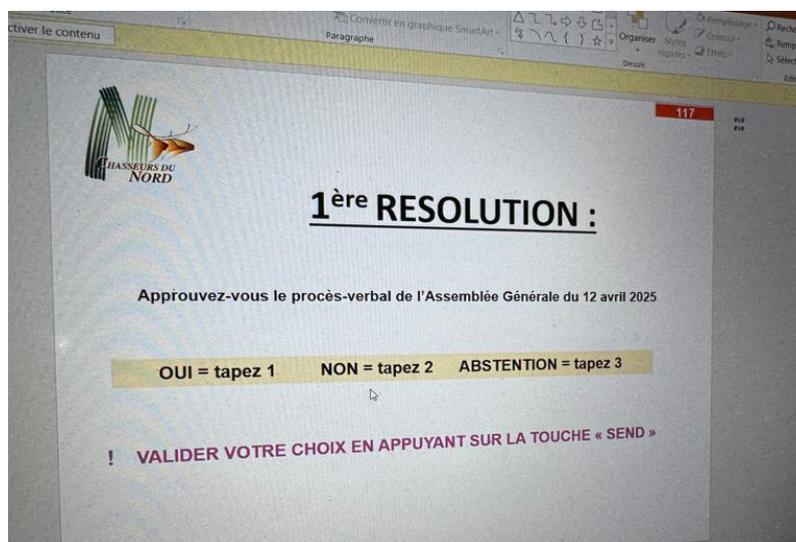
A 11h38 Monsieur le Président Simon REGIN, reprend la parole et passe au point suivant, la présentation des candidats et du programme par chaque membre de liste.

A partir de 11h40, les membres de la liste se présentent successivement à l'assemblée.

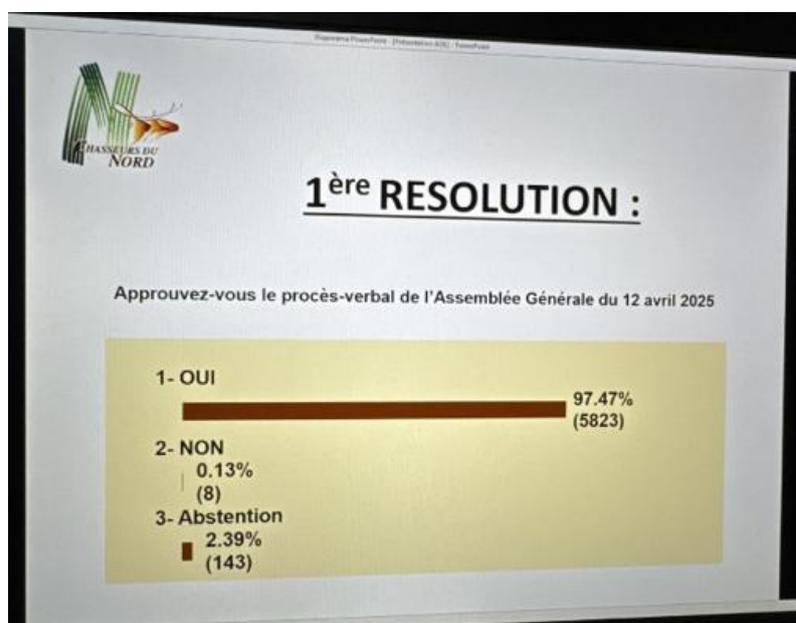
Un boîtier étant défectueux, celui-ci est remplacé par le boîtier conservé par mes soins.

Le test se conclue ensuite sans difficulté, l'ensemble des membres ont procédé au vote soit 118 boîtiers.

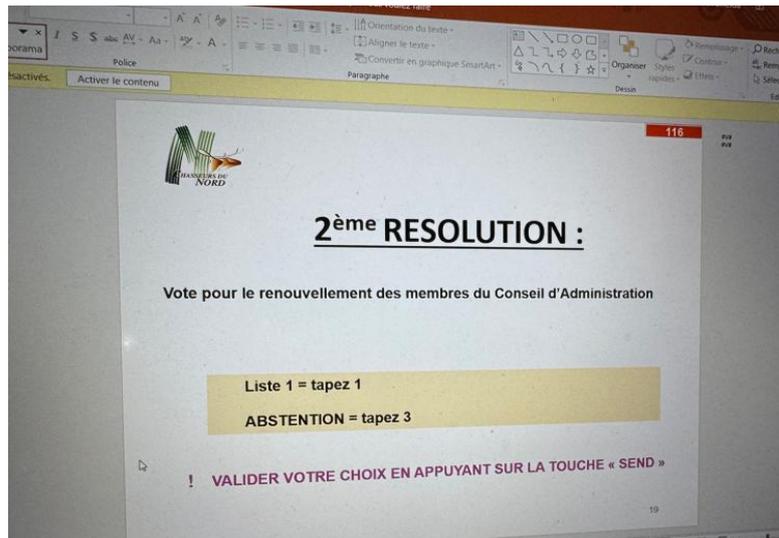
Puis, il est procédé au vote de la première résolution portant sur l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 avril 2025.



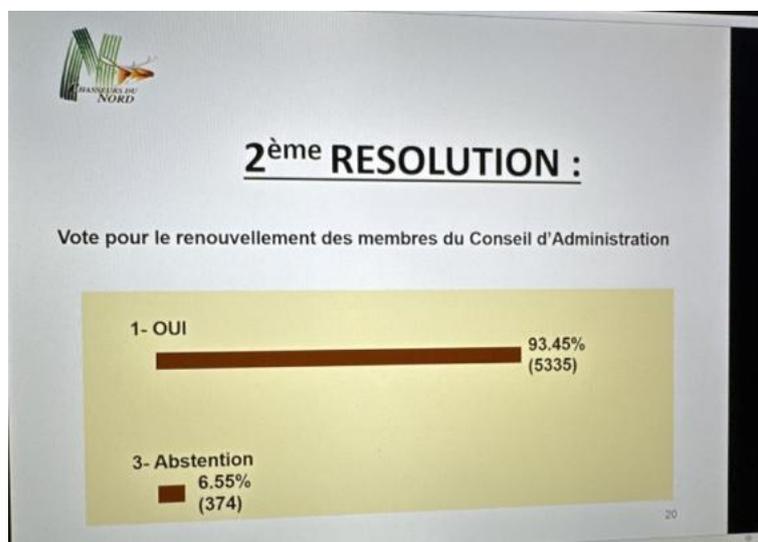
Je constate que les résultats sont les suivants :



Puis, il est procédé au vote de la deuxième résolution portant sur le renouvellement des membres du conseil d'administration.

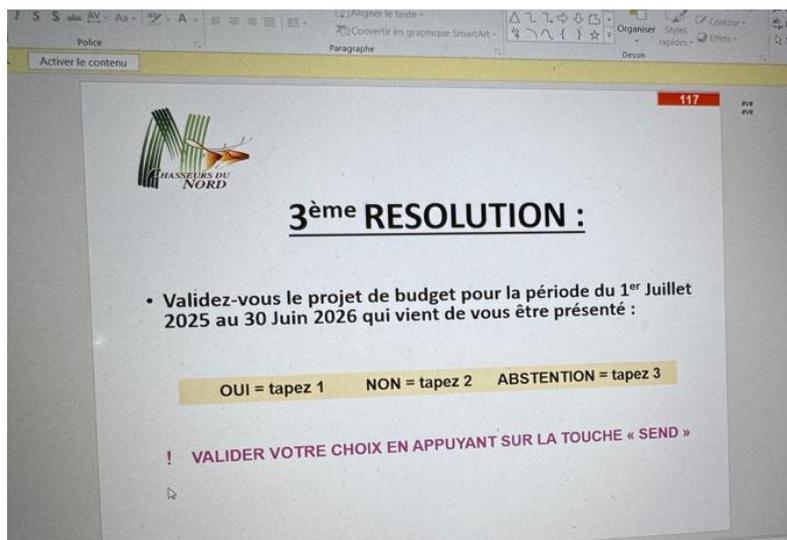


Je constate que les résultats sont les suivants :

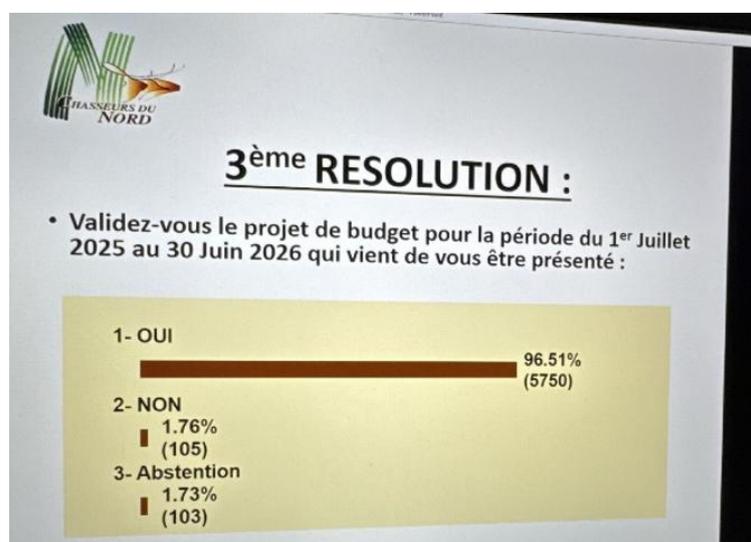


Puis, il est procédé à la présentation du budget et ses chiffres clés par Monsieur le Président Simon REGIN

Il est ensuite procédé au vote de la troisième résolution portant sur la validation du projet de budget pour la période 1^{er}/07/2025 au 30/06/2026



Je constate que les résultats sont les suivants :



A 12h15, la parole est donnée à Monsieur Guillaume AFONSO, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord.

Au terme de de son discours, le Président reprend la parole.

A 12h30, Monsieur le Président Simon REGIN clôture l'assemblée générale.

Je tire les clichés qui suivent des feuilles d'émarginement.

Table 1

POINTAGE DES VOYANTS LE JOUR DE L'AG DU 24 MAI 2023

Après présentation du permis de chasser valide ou d'une carte d'identité
Coller le timbre vote permanent ou joindre la convocation

TIMBRES - VOTE (à coller ou à joindre la convocation)	NOM ET PRÉNOM (à inscrire sur le timbre vote)	SIGNATURE (obligatoire)
	CALLIAU Joseph	
	DUPRE Paul	
	BLANDEAU J. Guilha	
	BEAUME Benoît	
	GILBERT Jean	
	DEVOS Anthony	
	JOUVEREAU Christophe	

Number 0122 - 0001 0000
 0001
 0001

POINTAGE DES VOYANTS LE JOUR DE L'AG DU 24 MAI 2023

Après présentation du permis de chasser valide ou d'une carte d'identité
Coller le timbre vote permanent ou joindre la convocation

TIMBRES - VOTE (à coller ou à joindre la convocation)	NOM ET PRÉNOM (à inscrire sur le timbre vote)	SIGNATURE (obligatoire)
	OPUS Anthony	
	BURLION Eric	
	MAET François	
	EDOUARD Axel	
	VAUDEMANOTTE Guisid	
	WANNY Fabrice	
	LOQUET Paul	
	DEBRO Pierre	
	DEBRO Stéphan	
	JAHEL Nicolas	

PONTAGE DES VOTANTS LE JOUR DE L'AG DU 24 MAI 2025

Après présentation du permis de chasser valide ou d'une carte d'identité
Coller le timbre vote sur votre territoire ou joindre la convocation

IMBRES - VOTÉS (à coller et découper ou joindre la convocation)	NOM ET PRÉNOM (ou initiales sur le timbre vote)	SIGNATURE Obligatoire !
	PARVILLE Gérard	
	DELAFFRÈS Adeline	
	REGIN Suzanne	
	HALLUIN Théo	
	BOUVEILLE Antoine	
	VERHAEGE-BERTIN Nigel	
	PAPINCK Gauthier	
	NIUS Christophe	
	LEGRUN Charlotte	
	MUNYENS Rosa	

PONTAGE DES VOTANTS LE JOUR DE L'AG DU 24 MAI 2025

Après présentation du permis de chasser valide ou d'une carte d'identité
Coller le timbre vote sur votre territoire ou joindre la convocation

IMBRES - VOTÉS (à coller et découper ou joindre la convocation)	NOM ET PRÉNOM (ou initiales sur le timbre vote)	SIGNATURE Obligatoire !
	DEPONT Hervé	
	DETRICOMPERG Paul	
	BITHNER Denis	
	RECOMBES-PLUYE	
	PETIT PIER Jos. Claude	
	CHIFFIN Darius	
	DUNOIS-MAEY Johanna	
	MARRESSE Eric	
	WIERX Astrid	
	PROVIER Christophe	

Table 2 4

POINTAGE DES VOTANTS LE JOUR DE L'AG DU 24 MAI 2025

Après présentation du permis de chasser valide ou d'une carte d'identité
Collez le timbre avec votre permis/permis ou joindre la convocation

TIMBRE À VOTER (à coller uniquement au jour de la convocation)	NOM ET PRÉNOM de l'habitant sur le registre municipal	SIGNATURE (obligatoire)
	Bichlyan Riquel	
	Clavon Olivier	
	David Sage	
	Tirant Eric	
	Bossack Maxime	
	Godin Dominique	
	Bullef Lucien	

POINTAGE DES VOTANTS LE JOUR DE L'AG DU 24 MAI 2025 3

Après présentation du permis de chasser valide ou d'une carte d'identité
Collez le timbre avec votre permis/permis ou joindre la convocation

TIMBRE À VOTER (à coller uniquement au jour de la convocation)	NOM ET PRÉNOM de l'habitant sur le registre municipal	SIGNATURE (obligatoire)
	Seller Romain	
	Heem Pierre	
	Bilhoir André	
	Castraoble Patrick	
	Debrouwer Antoine	
	Lapagnat Romain	
	Paulain Bruno	
	Hinnes Benoît	
	Dallo Frédéric	
	Lefebvre Nicolas	

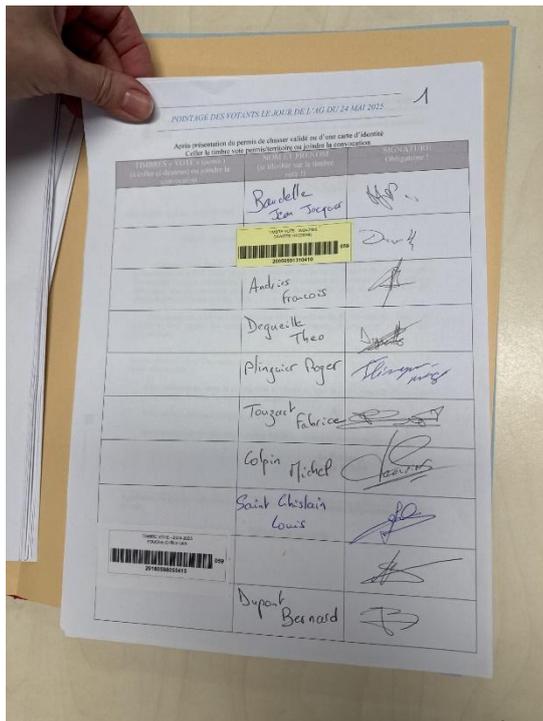
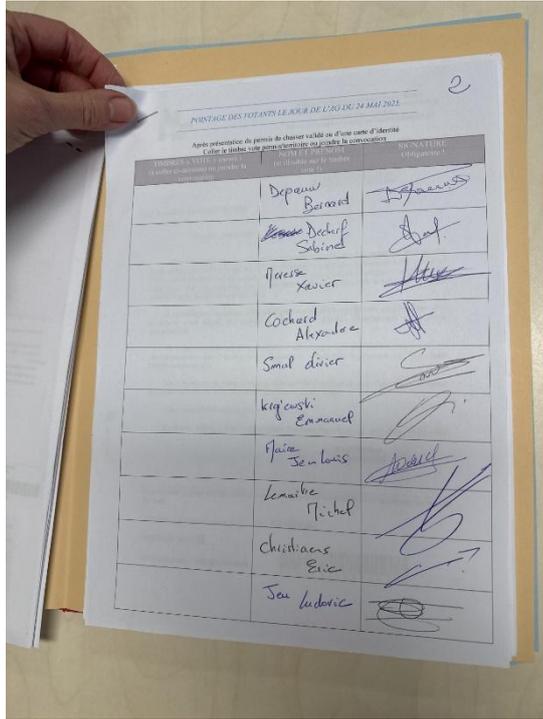


Table 3 ③/3

POINTAGE DES VIZIANTS LE JOUR DE L'AG DU 24 MAI 2023

Après présentation de permis de chasser valide ou d'une carte d'identité
ou d'un titre de permis de conduire ou d'un autre document

NUMEROUS VISIANTS ou autres personnes qui assistent au pointage	NOM ET PRÉNOM ou identité des visiteurs	Signature
	GLAVET Anthony	
	DARY Raphaël	
	LEQUELLET Gergo	
	MARCSI Romain	
	PONSAR Kevin	
	BOUTE Pierre	
	BEUHAUS Mick	
	MAROTTE Benoît	

③/3

POINTAGE DES VIZIANTS LE JOUR DE L'AG DU 24 MAI 2023

Après présentation de permis de chasser valide ou d'une carte d'identité
ou d'un titre de permis de conduire ou d'un autre document

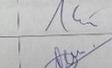
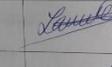
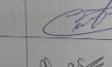
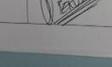
NUMEROUS VISIANTS ou autres personnes qui assistent au pointage	NOM ET PRÉNOM ou identité des visiteurs	Signature
	CERBERET Lionel	
	BRICOUX Charlotte	
	MAROTTE Aurème	
	DUEZ Jean Paul	
	VILLAIN Didier	
	FLEY Sébastien	
	DUNOIS Maxime	
	LAMOTTE Jason	
	CARSON François	
	PERUS Kevin	

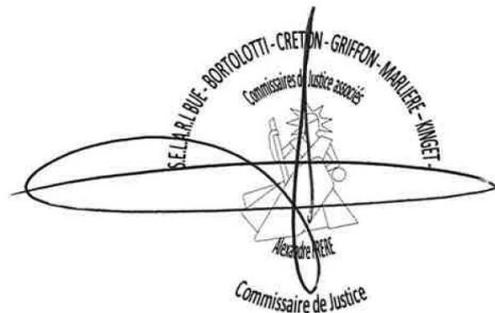
Table 4
POINTAGE DES COLANTS LE JOUR DE L'AG DU 24 MAI 2023

Après préparation de permis de chasse validés ou d'une carte d'identité
Celle-ci figure dans votre portefeuille ou présente la consécration

PRENOM & NOM - adresse ou lieu de naissance ou adresse de résidence	DATE DE PRENOMINATION (ou de date de la carte)	SIGNATURE (ou signature)
Alexandre Gauthier		
Delvalle Sébastien		
LEDRAPPE Cédric		
GILBERT STÉPHANIE		
DEMEY Alexandre		
VERGEEASAT Mikael		
Bouvier Alexandre		

Mes constatations terminées, je me suis retiré et du tout, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Alexandre FRERE
Huissier de Justice/Commissaire de Justice



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 2025

Hondschoote, le 24 mai 2025





CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE dite EXTRAORDINAIRE DE LA FDC 59

Une Assemblée Générale dite Extraordinaire de la Fédération des Chasseurs du Nord aura lieu le :

Samedi 24 mai 2025 à 10 h 30

(Pointage à partir de 9h15 jusqu'à 10h15 dernier délai pour avoir le boîtier de vote électronique)

Centre socio-culturel Daniel PEENE

8 Rue Lamartine

59122 HONDSCHOOTE

NB : Les chasseurs devront être munis du permis de chasser valide, de leur carte d'identité, du timbre vote 2024/2025 ou de la convocation avec les pouvoirs pour la campagne 2024/2025.

NB : Les chasseurs qui ont donné pouvoir à l'occasion de l'Assemblée Générale du 12 avril 2025 et qui ne souhaitent plus le confier pour l'Assemblée Générale du 24 mai doivent obligatoirement le notifier au siège de la FDC 59 avant le 4 mai 2025, par écrit (courrier postal ou courriel), cachet de la poste faisant foi.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 12 avril 2025
- Renouvellement du conseil d'administration de la FDC 59 par élection anticipée : présentation des candidats et du programme par chaque tête de liste et votes
- Proclamation des résultats
- Présentation du projet de budget de l'exercice 2025/2026
- Approbation du budget final
- Clôture de l'Assemblée Générale dite Extraordinaire
- Pot de l'amitié

Le Président de la FDC 59

Simon RÉGIN



RESOLUTION N° 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2025

Rappel du contexte :

L'Assemblée Générale Ordinaire 2025 s'est tenue à Caudry le 12 avril 2025. Conformément aux statuts de la Fédération des Chasseurs du Nord, elle entend le rapport du président sur la situation et la gestion de la fédération. Ce rapport relate également les activités de la fédération. Le trésorier rend compte de la gestion. Elle entend le rapport du commissaire aux comptes nommé, par ses soins, pour six ans. Elle approuve ou redresse les comptes de l'exercice clos, approuve le budget de l'exercice suivant, vote le montant des cotisations et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour. Les décisions prises par l'assemblée générale relatives aux cotisations et contributions de ses adhérents doivent être conformes aux règles adoptées par la Fédération nationale des chasseurs en référence aux dispositions fixées par l'article R. 423-21 du code de l'environnement



Document joint
ci-après

Après avoir pris connaissance des éléments, l'Assemblée Générale dite Extraordinaire 2025 de la FDC 59 approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 12 avril 2025 ?

VOTE : 1 = POUR 2 = CONTRE 3 = ABSTENTION

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU NORD
680 B Rue de la Grise Chemise
Drève Notre Dame d'Amour
59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX

Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 12 avril 2025

L'Assemblée Générale se déroule sur la commune de **Caudry** au sein de la salle polyvalente du Val de Riot.

L'ouverture des inscriptions pour les votants est effective à **huit heures (8H00)** dans la même salle.

Les adhérents se présentent aux tables d'émargements et se voient remettre, après contrôle de leur identité et présentation de leur permis de chasser ou pièce d'identité, un boîtier permettant un vote électronique. Ce boîtier est incrémenté du nombre de voix dont dispose l'adhérent.

Les tables d'émargements sont installées dans la salle polyvalente sur le lieu de déroulement de l'Assemblée Générale.

L'adhérent est ensuite invité à prendre place dans la salle, au passage il lui est remis une pochette contenant les documents suivants : l'ordre du jour, une copie du procès verbal de l'assemblée générale du 30/03/2024, les résolutions soumises aux votes notamment celles relatives aux comptes de l'exercice clos, au projet de budget et aux propositions tarifaires de la prochaine campagne ainsi que les propositions de date d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2025/2026. Le rapport d'activités techniques 2025 est également transmis à cette occasion.

Il résulte des feuilles d'émargements que sont présents à l'Assemblée Générale 2025, en leur nom et/ou munis de pouvoirs : **Deux cent vingt trois votants (223)** pour **neuf mille deux cent trente quatre voix (9 234)**. Deux cent vingt trois boîtiers de vote électronique ont été distribués.

500 chaises ont été installées dans la salle. Hormis le personnel et les élus de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, plus de **quatre cent personnes (400)** sont présentes.

A **neuf heures et dix minutes (9H10)**, Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, Monsieur **Simon RÉGIN**, déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

Monsieur le Président présente à l'assemblée, dans un premier temps, les personnalités nous faisant l'honneur de leur présence, représentées ou excusées. Il remercie Monsieur le Maire de Caudry, **Monsieur Frédéric BRICOUT**, d'accueillir l'Assemblée Générale de 2025.

Le président demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour nos chasseurs disparus. Une minute de silence est observée à l'hommage de ces disparus. (9H15).

Il précise à l'assemblée les dispositions prévues à l'article 11 des statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord quant à la désignation du bureau de l'assemblée générale. Il propose que les membres du bureau de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord soient désignés comme membres du bureau de l'Assemblée Générale.

La proposition est validée par l'assemblée générale.

Pour rappel, les membres du bureau présents sont :

- **Président : Simon RÉGIN**
- **Vice-Présidents : François FONTENIER et Jean-Louis BEGARD**
- **Secrétaire Général : Frédéric MUSY**
- **Trésorier : Pierre LAUDE**
- **Trésorier-Adjoint : Jean-Marie PARMENTIER**

Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée Générale que conformément aux statuts de la Fédération, l'ordre du jour est paru dans les annonces légales de deux journaux en l'occurrence : Terres et Territoires et la Voix du Nord. Il fait lecture des différents points statutaires soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Le Président rappelle encore que l'assemblée générale est suivie dans les formes légales par un huissier de justice en la personne de Maître **Julien MARLIÈRE**.

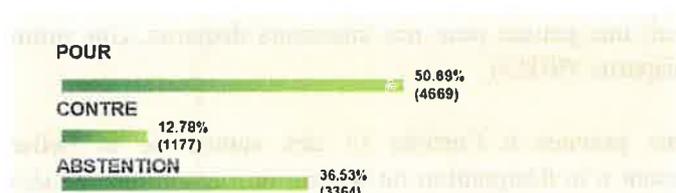
A **neuf heures et vingt minutes (09h20)** le Président **Simon RÉGIN** donne la parole à **Monsieur Frédéric BRICOUT**, Maire de Caudry, qui présente sa commune et son historique et remercie la Fédération pour avoir choisi sa ville pour l'édition 2025 de son Assemblée Générale. Il rappelle son soutien à la ruralité et à la chasse qu'il pratique lui-même depuis de nombreuses années.

A **neuf heures et vingt-six minutes (09h26)**, le Président **Simon RÉGIN** donne la parole à **Madame Véronique TEINTENIER**, vice-présidente du Conseil Régional des Hauts-de-France en charge de la biodiversité. Elle rappelle son attachement à la chasse et le soutien politique et financier de la collectivité territoriale pour les chasseurs dans leurs nombreuses actions pour la préservation de la Biodiversité. Elle les encourage à continuer dans cette voie et les assure de son soutien et engagement personnel pour défendre la chasse et les chasseurs face aux menaces actuelles.

A **neuf heures et trente-quatre minutes (09h34)**, le Président **Simon RÉGIN** précise que l'ordre du jour de l'assemblée se trouve dans les pochettes qui ont été remises aux votants à l'entrée de la salle et met au vote l'approbation du PV de l'Assemblée Générale du 30 Mars 2024.

A **neuf heures et trente-cinq minutes (09h35)**, le Président **Simon RÉGIN** donne la parole au **technicien de la société LENI** qui rappelle aux votants les modalités de vote et procède à un test avec les boîtiers électroniques avant de procéder aux votes des résolutions.

Test des boîtiers électroniques

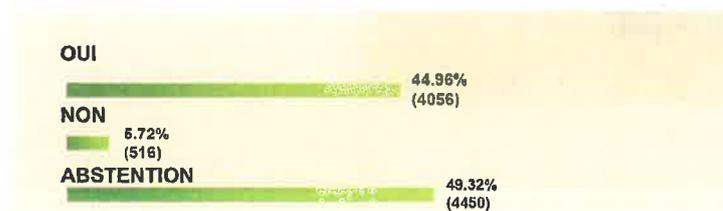


A neuf heures et quarante deux minutes (09H42), Simon RÉGIN propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 mars 2024. Cette approbation est soumise au vote de l'assemblée et constitue la première résolution.



1^{ère} RESOLUTION :

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 Mars 2024



L'Assemblée Générale approuve à 44,96 % le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2024

A neuf heures et quarante-quatre minutes (09H44), le Président présente son rapport moral.

A dix heures et quatorze minutes (10h14), le Président Simon RÉGIN propose de visionner le film préparé par les services et les élus sur le bilan d'activités techniques de la FDC 59. Il rappelle que le rapport d'activité 2025 a été transmis dans les pochettes à l'accueil des participants.



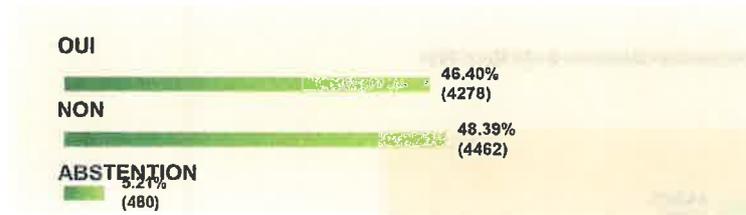
A dix heures et trente quatre minutes (10h34), le Président donne la parole à Monsieur **Dominique LECONTE**, représentant RYDGE – Expert comptable pour la présentation des comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

A dix heures et quarante trois minutes (10h43), Monsieur **Eric LESCHAVE**, commissaire aux comptes donne lecture de son rapport et des conditions d'exécution de la convention telle qu'elle résulte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

A dix heures et quarante six minutes (10h46), le Président propose à l'assemblée d'approuver les comptes qui lui ont été présentés et dont le résultat est excédentaire de 1 522 377 € et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion. Cela fait l'objet de la deuxième résolution.

2ème RESOLUTION :

- Après avoir entendu lecture du rapport de gestion, et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2023/2024, l'Assemblée Générale approuve les comptes qui lui ont été présentés et dont le résultat est excédentaire de 1 522 377 € et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.



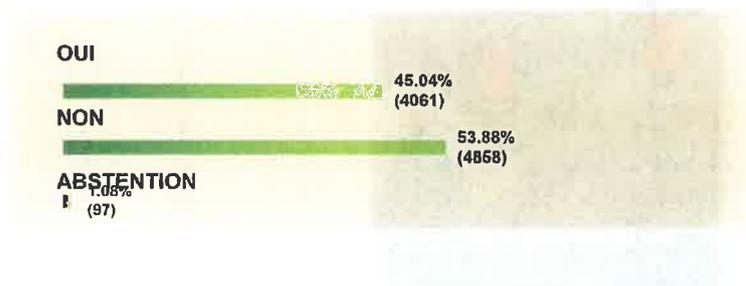
L'Assemblée Générale n'approuve pas les comptes de l'exercice clos et ne donne pas quitus aux administrateurs pour leur gestion par un vote majoritaire contre à 48,39 %.

A dix heures et quarante huit minutes (10H48), la proposition d'affectation des résultats dans les réserves de la FDC 59 est présentée à l'assemblée et fait l'objet de la troisième résolution.



3ème RESOLUTION :

- Approuvez-vous l'affectation du résultat présentée :



L'affectation des résultats est rejetée par l'Assemblée Générale à 53,88 %

A dix heures et cinquante minutes (10h50), le Président donne la parole au Trésorier **Monsieur Pierre LAUDE**. Il présente le projet de budget pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026. Le budget prévisionnel est annoncé avec un léger excédent de 507 € sans augmentation du timbre fédéral et sans répercussion de l'inflation sur les cotisations fédérales.

Il présente quelques chiffres clés qui ont permis de constituer le projet de budget :

- Taux d'évolution du coefficient salarial : 2 %
- Validation permis : 70 €
- Timbres sangliers : 40 €
- Nombre de chasseurs : 20 150
- Tarif de la formation du permis : 50 €
- Tarif Chasse accompagnée : 25 €
- Tarif frais de Gestion hors département : 400 €
- Abonnement Journal : 7,5 €/an
- Taxe hectare Affiliation obligatoire: 0,80 €
- Contribution Territoriale Dégât au plan de chasse : 5 € forfaitaire et/ou taxe hectare boisé modulable par Unité de Gestion Grand Gibier en fonction des dégâts
- Subvention de l'Etat (réforme Dégâts): 38 000 €
- Renouvellement de la flotte automobile: 110 000 €
- Suppression de l'aide exceptionnelle 2024 aux lâchers de galliformes
- Doublement des aides pour le piégeage: 100 000 €

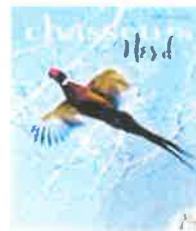
A dix heures et cinquante quatre minutes (10H54), le Président donne la parole à Monsieur **Eric LESCHAVE**, commissaire aux comptes, pour qu'il fasse son rapport sur le projet de budget présenté.

Faisant suite à cette présentation, le Président propose à l'assemblée plusieurs résolutions ayant traits à ce budget :

A dix heures et cinquante sept minutes (10H57), faisant l'objet de la quatrième résolution, les propositions tarifaires suivantes :



PRESENTATION DES TARIFS 2025-2026 (Recettes fédérales)



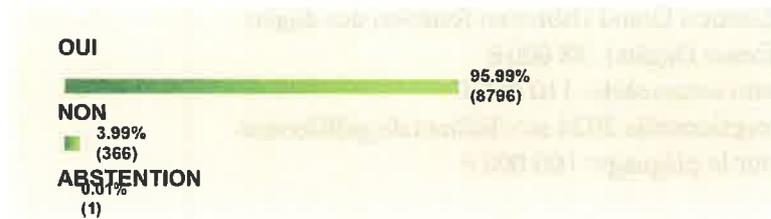
Cotisations fédérales	Tarif (euros)
Prix du timbre fédéral	70 €
Prix du timbre fédéral pour validation temporaire 9 jours	35 €
Prix du timbre fédéral pour validation temporaire 3 jours	18 €
Prix du timbre sanglier Nord	40 €
Prix du timbre sanglier Nord 9 jours	20 €
Prix du timbre sanglier Nord 3 jours	13,50 €
Abonnement annuel au journal « Le Chasseur du Nord »	7,50 €

PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE 2024 -2025



4^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2025/2026, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :



Les propositions tarifaires sont validées par l'assemblée générale à 95,99 %.

A dix heures et cinquante huit minutes (10H58), faisant l'objet de la cinquième résolution, les propositions tarifaires suivantes :



PRESENTATION DES TARIFS 2025-2026 Dispositifs de marquage (Recettes fédérales)



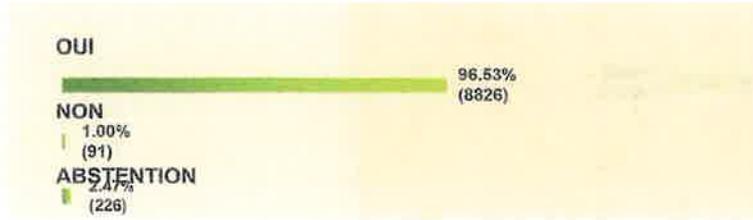
Dispositif de marquage du Plan de chasse	Tarif (euros)
Cerf élaphe	50 €
Chevreuil	18 €
Daim	18 €

PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE 2024-2025



5^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2025/2026, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :



Les propositions tarifaires sont validées par l'assemblée générale à 96,53 %.

A onze heures (11H00), faisant l'objet de la sixième résolution, les propositions tarifaires suivantes :



PRESENTATION DES TARIFS 2025-2026 Adhésion Territoriale (Recettes fédérales)

Adhésion territoriale FDC 59	Tarif (euros)
Affiliation Territoriale obligatoire	42,50 €
Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel	85 €
Taxe hectare	0,80 €

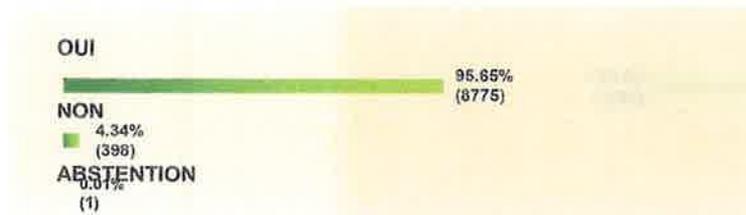
**PAS DE CHANGEMENT
PAR RAPPORT A LA
CAMPAGNE 2024-2025**





6^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2025/2026, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :



Les propositions tarifaires sont validées par l'assemblée générale à 95,65 %.

A onze heures et une minute (11H01), le Président **Simon RÉGIN** rappelle que les informations sur la contribution territoriale dégâts 2025-2026 sont fournies dans les pochettes remises à l'entrée et propose de passer à la suite des votes pour les tarifs 2025-2026.

A onze heures et deux minutes (11H02), faisant l'objet de la septième résolution, la proposition tarifaire suivante :



PRESENTATION DES TARIFS 2025-2026 (Contributions nationales de la FDC 59)

Participations diverses	Tarif
ISNEA	1 € / chasseur
FONDATION PRESERVATION DE LA NATURE	0,30 € / chasseur



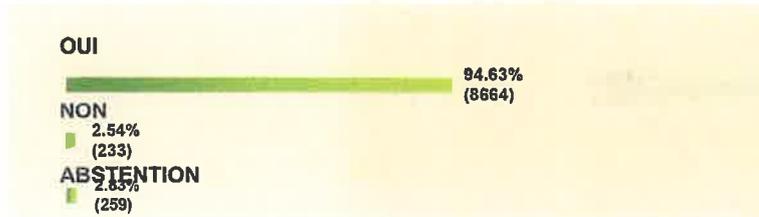
**PAS DE CHANGEMENT
PAR RAPPORT A LA
CAMPAGNE 2024-2025**





7ème RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2025/2026, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :



Les montants proposés sont validés par l'assemblée générale à 94,63 %.

A onze heures et cinq minutes (11H05), faisant l'objet de la huitième résolution, la proposition tarifaire suivante :



PRESENTATION DES SUBVENTIONS AUX ADHERENTS 2025-2026

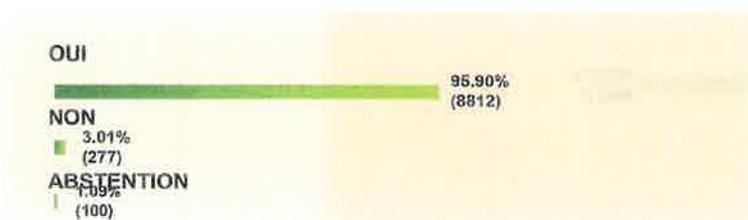
Subventions directes aux adhérents territoriaux avec l'option multiservices (CATO) et aux piégeurs du Nord	Montant (euros)
Aménagement du territoire / matériel de rétrocession	111 000 €
Régulation des prédateurs + retour des données de capture	100 000 €
Accueil des jeunes chasseurs	30 000 €
TOTAL	241 000 €





8ème RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2025/2026, les propositions de subventions présentées précédemment :



Les montants proposés sont validés par l'assemblée générale à 95,90 %.

A onze heures et sept minutes (11H07), faisant l'objet de la neuvième résolution, les propositions tarifaires suivantes :



PRESENTATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025-2026



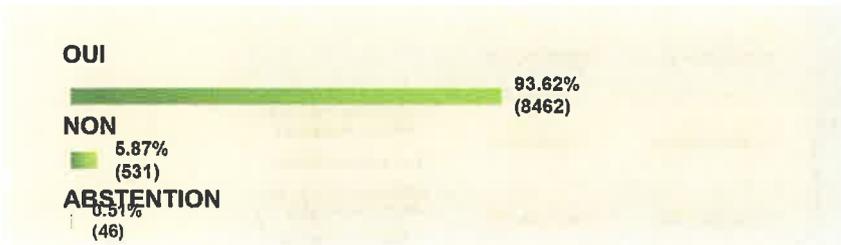
Subventions particulières aux Associations	Montant 2024/2025
Association des Océanographes du Nord	8 300 €
Association des Pléteurs Agréés et des Gardes Assermentés du Nord (APANGA)	9 000 €
Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge (UNUCR 59)	1 500 €
Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Nord (ADCGG 59)	1 500 €
Association des archers du Nord (CAN 59)	500 €
Diverses propositions sur avis du Conseil d'Administration	9 200 €
TOTAL	30 000 €





9ème RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2025/2026, les propositions de subventions présentées précédemment :



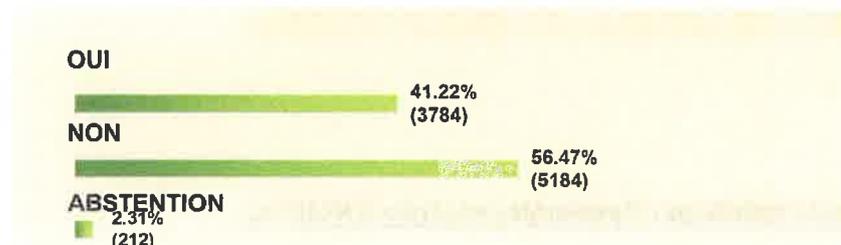
La proposition présentée est validée par l'assemblée générale à 93,62 %.

A onze heures et huit minutes (11H08), faisant l'objet de la dixième résolution, le projet de budget global pour la période 2025/2026 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale :



10ème RESOLUTION :

- Validez-vous le projet de budget pour la période du 1^{er} Juillet 2025 au 30 Juin 2026 qui vient de vous être présenté :



Le budget général prévisionnel 2025/2026 présenté est rejeté par l'assemblée générale à 56,47 %.

A onze heures et onze minutes (11H11), le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2025-2026 que la Fédération proposera à la CDCFS. La décision finale appartenant au Préfet. Celles-ci font l'objet de résolutions, en l'occurrence :



OUVERTURE GENERALE : 21 septembre 2025

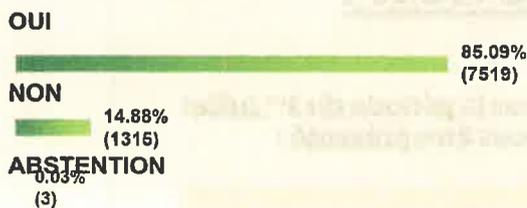
FERMETURE GENERALE : 28 février 2026

Petit gibier			
Espèces	Ouverture	Fermeture	Conditions
Libère	21 septembre 2025	7 décembre 2025	Ensemble du département à 5 jours de chasse modulables PGCA
Perdrix grise Faisan commun	21 septembre 2025	26 octobre 2025	2 jours modulables
(Chasses professionnelles, Territoires en Forêt domaniale et bois de + 30 ha d'un seul tenant)	21 septembre 2025	28 février 2026	
Faisan commun (Territoires en PGCA)	21 septembre 2025	31 décembre 2025	
Autres territoires Faisan commun (coq)	21 septembre 2025	31 janvier 2026	2 jours/semaine : Mercredi et Dimanche modulables sur carte et/ou déclaration
Autres territoires Faisan commun (poule)	21 septembre 2025	16 novembre 2025	2 jours/semaine : Mercredi et Dimanche modulables sur carte et/ou déclaration
Faisan vénéral	21 septembre 2025	28 février 2026	Bois de + de 3 ha
Perdrix rouge	21 septembre 2025	28 février 2026	



11^{ème} RESOLUTION :

Approuvez-vous les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse du petit gibier et les modalités pour la campagne 2025/2026, qui vous ont été présentées ci-avant et qui seront soumises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.



La proposition présentée est validée par l'assemblée générale à 85,09 %.

A onze heures et quatorze minutes (11H14), faisant l'objet de la douzième résolution, les propositions de dates pour la chasse du grand gibier :



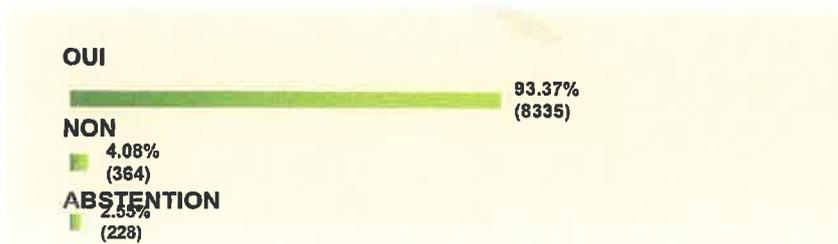
Grand Gibier

Espèces	Ouverture	Fermeture	Conditions
Cerf - Chevreuil - Daim	21 septembre 2025	28 février 2026	Plan de chasse
Tir d'été du Cerf et du Daim	1 ^{er} septembre 2025	20 septembre 2025	Sur autorisation
Tir d'été du Chevreuil	1 ^{er} juillet 2025	20 septembre 2025	Sur autorisation
(Affût et approche)	1 ^{er} juin 2026	30 juin 2026	
Sanglier	21 septembre 2025	31 mars 2026	
Tir d'été du sanglier	1 ^{er} juillet 2025	20 septembre 2025	Sur autorisation
(Affût et approche)	1 ^{er} juin 2026	30 juin 2026	
Tir d'été du sanglier (en battue)	15 août 2025	20 septembre 2025	Sur maïs
Tir de printemps du sanglier (Affût et approche)	1 ^{er} avril 2026	31 mai 2026	Sur semis Sur autorisation
Tir du sanglier autour des parcelles agricoles en cours de récolte	1 ^{er} juillet 2025	30 juin 2026	Selon les dispositions de l'arrêté préfectoral pour la période concernée



12^{ème} RESOLUTION :

Approuvez-vous les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse du grand gibier et les modalités pour la campagne 2025/2026, qui vous ont été présentées ci-avant et qui seront soumises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.



La proposition présentée est validée par l'assemblée générale à 93,37 %.

A onze heures et seize minutes (11H16), le Président **Simon RÉGIN** informe qu'il n'y a pas de questions diverses qui ont été posées pour cette assemblée générale. Il remercie les membres présents pour ce gain de temps permettant de laisser plus de place aux échanges pour la conférence-débat sur le lièvre à suivre à l'issue de la partie statutaire de l'assemblée générale.

A onze heures et dix sept minutes (11H17), le Président **Simon RÉGIN** donne la parole à **Monsieur Guillaume AFONSO**, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture du Nord, représentant **Monsieur Bertrand GAUME**, Préfet du Nord, avant de clôturer l'Assemblée Générale statutaire.

Guillaume AFONSO prend acte des décisions de l'assemblée générale, notamment en matière de rejet du projet de budget 2025-2026, et en explique les conséquences juridiques en référence au code de l'environnement et au code du commerce. Il invite les élus du conseil d'administration en place à prendre les nécessaires décisions politiques pour éviter une mise sous tutelle de la FDC 59 avant le 1^{er}

juin 2025. Il précise que l'Etat interviendra très rapidement auprès du Président **Simon RÉGIN** pour confirmer les suites statutaires à donner à cette décision de rejet du budget (reconvocation d'une assemblée générale extraordinaire avant le 31 mai, missions de service public etc...).

Par ailleurs, **Guillaume AFONSO** exprime le soutien et la reconnaissance de l'Etat auprès des chasseurs du Nord pour l'ensemble des actions menées sur le terrain.

A l'issue de cette intervention, le **Président** reprend la parole et demande à l'ensemble de la chasse nordiste de travailler ensemble pour sortir de cette crise institutionnelle qui se profile.

A onze heures et trente cinq minutes (11h35), le Président **Simon RÉGIN** déclare l'Assemblée Générale Ordinaire clôturée pour sa partie statutaire. Il propose ensuite de procéder à la conférence débat sur le lièvre où le Président de la FDC 45, Monsieur **Alain MACHENIN**, et Hélène DARCY, chargée de mission de la FRC Hauts-de-France interviendront pour une présentation des dernières connaissances scientifiques sur l'espèce.

A Saint-Amand-les-Eaux, le 12 avril 2025

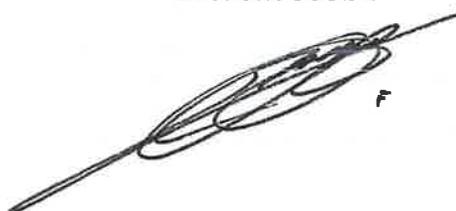
Le Président

Le Secrétaire Général

Simon RÉGIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Simon Régis', written over a horizontal line.

Frédéric MUSY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Musy', written over a horizontal line.

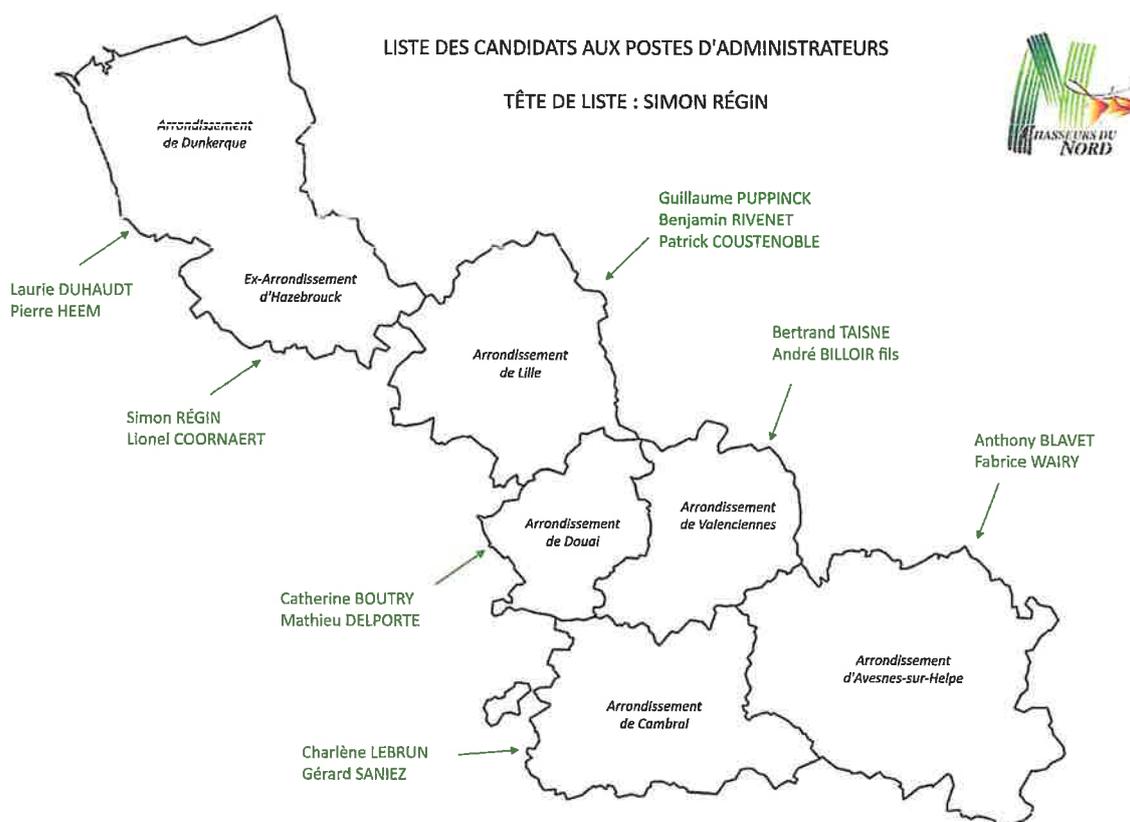


RESOLUTION N° 2

VOTE POUR LE RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FDC 59

Conformément aux statuts type de la FDC 59 et à la proposition du conseil d'administration d'effectuer une élection anticipée, l'Assemblée Générale dite Extraordinaire élit les administrateurs candidats au Conseil d'Administration jusqu' à expiration de la période sexennale nationale (2028). Les élections se déroulent selon un scrutin de liste à bulletin secret. Au jour de la proclamation des résultats, la nouvelle équipe est élue et le mandat de l'équipe en place prend fin.

Le dépôt des listes était fixé au 4 mai 2025 conformément aux statuts type. Une liste a été reçue et enregistrée par le secrétariat à cette date : il s'agit de la liste de Simon RÉGIN (dénommée « Liste 1 ») :



Après avoir pris connaissance de la liste de candidats au renouvellement du Conseil d'Administration de la FDC 59 et avoir entendu la présentation du programme par la tête de liste, l'Assemblée Générale dite Extraordinaire 2025 vote pour la liste candidate au renouvellement des administrateurs de la FDC 59 ?

VOTE : 1 = LISTE 1

3 = ABSTENTION

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »

BUDGET PREVISIONNEL 2025-2026

Compte	Libellé	2024-2025	2025-2026
60	Achats de marchandises et autres approv	333 703	363 127
61-62	Autres achats et charges externes	660 451	716 420
63	Impôts, taxes et versements assimilés	104 305	131 549
64	Charges de personnel	1 601 584	1 643 532
65	Subventions accordées par l'association	543 000	393 000
658	Autres charges	80 980	61 220
66	Charges financières	5 531	5 535
67	Charges exceptionnelles	280 000	130 000
68	Dotations aux amortissements et provisions	288 000	345 000
69	Impôt sur les sociétés	2 000	4 000
	TOTAL DES CHARGES	3 899 554	3 793 383
706	Autres prestations de service	561 925	543 550
707	Vente de marchandises	6 500	5 500
708	Produits des activités annexes	252 950	262 800
74	Subventions d'exploitation	541 419	481 507
75	Timbres	2 057 077	2 040 033
758	Autres produits	100 000	96 000
76	Produits financiers	21 500	38 000
77	Produits exceptionnels	280 000	240 000
78	Reprises sur provisions	0	0
79	Transferts de charges	87 800	86 500
	TOTAL DES PRODUITS	3 909 171	3 793 890
	EXCEDENT	9 617	507



RESOLUTION N° 3

APPROBATION FINALE DU PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 2025-2026

Pour la campagne 2025-2026, le Conseil d'Administration de la FDC 59 propose un budget à l'équilibre sur la base des éléments proposés dans les résolutions validées par l'Assemblée Générale ordinaire du 12 avril 2025.



Après avoir pris connaissance du projet de budget pour l'exercice 2025/2026, l'Assemblée Générale dite Extraordinaire 2025 approuve le projet de budget pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 ?

VOTE : 1 = POUR 2 = CONTRE 3 = ABSTENTION

! VALIDER VOTRE CHOIX EN APPUYANT SUR LA TOUCHE « SEND »



L'ÉCOLOGIE QUI AGIT

www.chasse59.fr

webfdc59@chasse59.net

